
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les 6, 7 et 8 juillet 2021, Ottawa (Ontario)

Résolution n° 02/2021

TITRE: Examen préliminaire du procureur de la Cour pénale internationale

OBJET: Pensionnats indiens au Canada et crimes contre l'humanité

PROPOSEUR(E): Kukpi7 Rosanne Casimir, Tk'emlúps te Secwépemc, C.-B.

COPROPOSEUR(E): Kuki7ip Rosanne Casimir, Tkemlups te Secwepemc, C.-B.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu d Les articles 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 22, 23, 25, 26, 39, 40, 42, 43 et 44 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) s'appliquent au sujet abordé et devraient être défendus et promus par toutes les Premières Nations;
- B. Un groupe d'avocats au Canada a demandé un examen préliminaire du procureur de la Cour pénale internationale lancé de sa propre initiative, conformément à l'article 15 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
- C. Les accusés sont des agents, des employés ou des intervenants travaillant pour le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État de la Cité du Vatican ou Saint-Siège (« Vatican »);
- D. La plainte porte sur la récente découverte d'un lieu de sépulture non marqué comptant 215 tombes d'enfants, qui étaient sous la garde forcée du gouvernement du Canada et du Vatican au pensionnat indien de Kamloops, en Colombie-Britannique;
- E. Les plaignants soutiennent que le décès et le traitement en général des 215 enfants décédés, qui ont été inhumés dans les tombes non marquées récemment découvertes, constituent des crimes contre l'humanité;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6^e jour de juillet 2021 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

02 – 2021
Page 1 de 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les 6, 7 et 8 juillet 2021, Ottawa (Ontario)

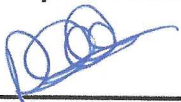
Résolution n° 02/2021

- F. Les plaignants soutiennent qu'il existe probablement d'autres lieux de sépulture de masse sur les anciens sites des pensionnats indiens dans tout le Canada et que les accusés ont pris des mesures pour dissimuler ces tombes afin de cacher au monde leurs crimes contre l'humanité.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de commencer immédiatement à travailler avec toutes les Premières Nations au Canada pour soutenir les recherches menées sur les anciens sites des pensionnats indiens dans le but d'identifier des scènes de crime.
2. Enjoignent à l'APN de travailler avec toutes les Premières Nations au Canada pour soutenir les travaux supplémentaires nécessaires et jugés appropriés par chaque Première Nation pour mener des fouilles archéologiques, des recherches documentaires ou selon d'autres méthodes selon les besoins, dans le but de recueillir plus d'informations sur toute tombe découverte au cours de ces recherches.
3. Enjoignent à l'APN de réclamer justice en sollicitant la Cour pénale internationale à cet égard, de tenir la Couronne impériale, le gouvernement du Canada et le Vatican responsables de leurs actes et de réclamer justice pour crimes contre l'humanité au nom des familles des victimes et de la communauté internationale.
4. Enjoignent à l'APN d'inviter officiellement la Commission internationale des personnes disparues à collaborer avec les Premières Nations pour soutenir le travail dans le cadre d'une instance internationale.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6^e jour de juillet 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE